

1. Elections du Président, des Vice-présidents et compositions des commissions communautaires

Des élections municipales ont été organisées, au niveau national, au mois de mars 2008.

Par délibérations concordantes, les conseils municipaux des communes de Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint Germain de la Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric, ont procédé à la désignation de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants chacun, pour constituer l'assemblée délibérante de « Cœur d'Yvelines ».

Le 9 avril, les membres du Conseil Communautaire élus par les sept conseils municipaux susmentionnés, se sont réunis.

Sylvain DURAND, Laurence ANDRE, Marie-France GONCALVES, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Bertrand HAUET, Jean-Marie STENGER, Jacqueline BOLJEVIC, Bernard JOPPIN, Alain JUND, Philippe LEBLOND, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAUX, Jean-Jacques ARNOUX, Rémi LUCET, Michel BURBAN, Nadine GOHARD, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE sont installés dans leurs fonctions de délégués communautaires titulaires.

Emmanuel JARIE – Sophie SAUTEUR – Gilles HOCQUET – Laurent TALON – Jean-Jacques ROBERT – Nicole HORNEBECK – Michèle TROIZIER – Cécile BLONDEL – Daniel SCHAEFER – Catherine LANEN – Laurence VAUVERT – Daniel BOSSE – Valérie TALBODEC – Valérie ALVAREZ – Annick LENORMAND – Joëlle COULLOY – Carole GINFRAY – Nathalie GIRBAL – Olivier GOUPILLON – Martine GERMAIN – Danielle BOURGOIN sont désignés membres suppléants.

Le Conseil communautaire procède également, le même jour, aux élections du Président et des Vice-Présidents.

- M. Bernard JOPPIN est élu Président.
- M. Alain BRICAULT est élu 1^{er} Vice-Président
- Mme Marie-Laure ROQUELLE est élue 2^{ème} Vice-Président
- M. Bertrand HAUET est élu 3^{ème} Vice-Président
- M. Denis GARDERA est élu 4^{ème} Vice-Président
- M. Rémi LUCET est élu 5^{ème} Vice-Président
- M. Sylvain DURAND est élu 6^{ème} Vice-Président

Le 9 avril, le Conseil Communautaire nomme les membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), de la CAO (Commission d'Appel d'Offres), les représentants auprès du SIDOMPE, du SIEED, du SMEUA et du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le 14 mai, les membres composant les commissions de travail de Cœur d'Yvelines sont désignés par le Conseil :

Commission	Urbanisme	Finances	Ordures Ménagères
Présidence	Alain BRICAULT	Bertrand HAUET	Rémi LUCET
Beynes	Nathalie CORDIER-DUVETTE Claude COPPIN Yves REVEL	Christian LONGEVIALLE Claude COPPIN	Marie-Thérèse DRUESNE Annie MAGNE Marie-José ROSSI-JAOUEN
Jouars-Pontchartrain	Pascal MARTEAU Elisabeth ESTEVE	Hervé LEMOINE Daniel THUEUR	Claude MANCEAU M-Françoise MAILLARD
Neauphle-le-Château	Marie-Claude GUIDEE	Michèle TROIZIER	Jean-Pierre SIMOULIN
St-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER	Jacqueline BOLJEVIC	Pierre-Henri BENETTI
Saulx-Marchais	Robert CARDINAUD	Denis GARDERA	Dominique LAURENT
Thiverval Grignon	Daniel BOSSE	Marie GARCIA	Rémi LUCET
Villiers-Saint-Frédéric	Danielle BOURGOIN Martine GERMAIN	Georges KREBS	Laurence ANDRE

Commission	Gens du Voyage	Communication	Affaires Sociales
Présidence	Marie-Laure ROQUELLE	Rémi LUCET	Denis GARDERA
Beynes	Gilles HOCQUET Claude COPPIN	Sophie SAUTEUR Pierre COMBLE	Marie-Aude LEJEUNE Véronique LEMOINE Rémi BOURGEOLET
Jouars-Pontchartrain	Geneviève de SAINT POL Jacques SAINT JALMES	Nicole HORNEBECK Didier ROUSIER	Annie LUCE Mylène LAURENT
Neauphle-le-Château	Jean-Philippe AZEMA	Alain JUND	Patricia BERCE
St-Germain-de-la-Grange	André NICHELE	Valérie TALBODEC	Jacqueline BOLJEVIC
Saulx-Marchais	Joëlle COULLOY	Dominique LAURENT	Carole GINFRAY
Thiverval Grignon	Norbert GOSSE	Laurent MEULENYSER	Nadine GOHARD
Villiers-Saint-Frédéric	Thierry RICHARD	Marie-France GONCALVES	Martine GERMAIN

Commission	Sport et culture	Environnement et patrimoine	Accessibilité
Présidence	Marie-Laure ROQUELLE	Sylvain DURAND	Bernard JOPPIN
Beynes	Jean-Michel LHERBIER Sophie SAUTEUR	Nathalie CORDIER-DUVETTE Sophie SAUTEUR	Michel DAGIONI
Jouars-Pontchartrain	Claude MANCEAU Daniel THUEUR	Monique BUCHER Didier ROUSIER	Claude MANCEAU Jacques SAINT JALMES
Neauphle-le-Château	Philippe LEBLOND	Annick VENANT	Cécile BLONDEL
St-Germain-de-la-Grange	Valérie TALBODEC	Armand LANCESTREMERE	Jacqueline BOLJEVIC
Saulx-Marchais	Nathalie GIRBAL	Robert CARDINAUD	Denis GARDERA
Thiverval Grignon	Nadine GOHARD	Catherine LANEN	Michel BURBAN
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier GOUPILLON	Laurence ANDRE	Martine GERMAIN

Commission	Développement économique
Présidence	Bertrand HAUET
Beynes	Sophie SAUTEUR Claude COPPIN Véronique LEMOINE
Jouars-Pontchartrain	Hervé LEMOINE Jacques ARNOUX
Neauphle-le-Château	Jean-Pierre JULLIEN
St-Germain-de-la-Grange	Jean-Marie STENGER
Saulx-Marchais	Denis GARDERA
Thiverval Grignon	Marie GARCIA
Villiers-Saint-Frédéric	Pierre CASSAN

2. Centrale d'Achats

Le 5 juillet 2006, le Conseil communautaire adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, qui intègrent à compter du 1^{er} janvier 2007 la compétence « Centrale d'Achats » selon une liste précise de fournitures et de services :

Les dépenses liées à ces fournitures et services ont été prévues au budget primitif 2008 – les dépenses ont été réalisées tout au long de l'année. Les régularisations relatives aux soldes ville par ville seront effectuées sur les versements de taxe professionnelle en 2009.

3. Marché public de restauration scolaire

Dans le cadre de la Centrale d'Achats un marché de fourniture de repas en liaison froide destinés à la restauration de toutes les villes membres de Cœur d'Yvelines a été réalisé en 2008.

En effet, les procédures d'achats des fournitures et services prévus par la centrale d'achats relèvent de la responsabilité de la Communauté de Communes.

Néanmoins, le bureau communautaire est intervenu dans la réalisation des cahiers des charges.

Chaque ville concernée a ainsi été associée à la rédaction des cahiers des charges, en particulier pour la description des besoins et des caractéristiques techniques des fournitures achetées.

L'appel d'offres a été « alloti ». Chaque lot a été attribué aux besoins d'une ville particulière.

Une procédure d'Appel d'offres ouvert a été engagée par Avis d'appel public à la concurrence paru le au BOAMP (annonce n° 317). La date limite de remise des offres est fixée au 12 novembre 2008 à 12 heures.

5 entreprises ont retiré un dossier de consultation

3 entreprises ont remis une offre, avant le délai fixé.

Le 12 novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres se réunit pour ouvrir les enveloppes. 2 candidatures sont retenues.

Le 26 novembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres se réunit pour attribuer le marché. Les lots sont attribués de la façon suivante :

1 : Beynes	1. Yvelines Restauration
2 : Jouars-Pontchartrain	1. Yvelines Restauration
3 : Neauphle-Le-Château	1. Yvelines Restauration
4 : Saint-Germain-de-la-Grange	1. Yvelines Restauration
5 : Saulx-Marchais	1. Yvelines Restauration
6 : Thiverval-Grignon	1. Ekilibre 2. Yvelines Restauration
7 : Villiers-Saint-Frédéric	1. Yvelines Restauration

4. La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

Les statuts prévoient que la CC assure la compétence de gestion des déchets ménagers et associés.

Depuis le 01/01/05, la CC a donc la charge de cette compétence. Pour 2008, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED, pour la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

4 – 1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire, afin de préserver l'égalité des usagers devant le service public institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Pour 2008, par délibération du 22/02/2008, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Périmètre		Taux 2008	Périmètre		Taux 2008
Zone 1	Beynes	9,86 %	Zone 4	Saulx Marchais	7,43 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7,32 %	Zone 5	St Germain de la Grange	7,36 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	6,20 %	Zone 6	Thiverval Grignon	4,5 %

4 – 2 L'exécution budgétaire

Pour 2008, dépenses et recettes liées à la compétence « gestion des déchets ménagers »

	Dépenses 2008		Recettes 2008	
	BP	Réalisées	BP	Réalisées
Beynes	772 922.68 €	732 301.95 €	804 787.48 €	829 193.03 €
Jouars-Pontchartrain	566 300.00 €	532 644.26 €	557 300.00 €	574 099.31 €
Neauphle-le-Château	296 700.00 €	269 800.82 €	281 331.30 €	289 818.94 €
St-Germain-de-la-Grange	166 100.00 €	153 990.46 €	165 673.79 €	172 058.50 €
Saulx-Marchais	60 000.00 €	53 937.94 €	62 145.56 €	65 528.31 €
Thiverval-Grignon	89 700.00 €	80 782.88 €	80 782.88 €	65 762.43 €

4 – 3 Le service maintenance

Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Les livraisons et réparations des bacs sont dorénavant organisées par le personnel communautaire.

Globalement, ce service permet de répondre aux besoins des administrés en terme de livraisons / réparations de bacs.

Le service constaté est meilleur que celui qui était rendu par la société extérieure et génère moins de dépenses pour Cœur d'Yvelines.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». Pour 2008, les interventions se décomposent de la façon suivante :

	Livraisons	Réparations
Beynes	113	32
Jouars-Pontchartrain	167	18
Neauphle-le-Château	87	5
Saint-Germain-de-la-Grange	38	4
Saulx-Marchais	30	4
Thiverval-Grignon	18	3

4 – 4 Sortie du SIEED

La Communauté de Communes se substitue à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour sa représentation auprès du SIEED. Dans ce cadre, la Communauté de Communes se retirera du SIEED, pour exercer sa compétence « Gestion des Déchets Ménagers et associés » au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Communautaire a donc intégré la Villiers-Saint-Frédéric à son zonage lors de la séance du 17 septembre 2008.

Plusieurs échanges de courriers et rencontres avec les élus du SIEED ont été nécessaires pour définir les conditions de sortie du SIEED. Une convention a été signée, dans ce sens, le 21 novembre 2008, conformément à la délibération communautaire du 12 novembre 2008.

Le 29 décembre 2008, l'arrêté préfectoral n°341-2008/DRCL porte retrait de Cœur d'Yvelines du SIEED, au 1^{er} janvier 2009.

4 – 5 Déchèterie de Beynes

La Communauté de Communes gère la déchetterie de Beynes, dont l'usage est réservé aux Beynois. Un tableau de bord de suivi d'activités est mis à jour tout au long de l'année et transmis aux élus de la Commission « déchets ménagers ».

FREQUENTATION VEGETAUX	15988 personnes	BASES	0.012 tonnes
FREQUENTATION TOTALE	18185 personnes	AEROSOLS	0.096 tonnes
GRAVATS	457.750 tonnes	PHYTOSANITAIRES	0.229 tonnes
VEGETAUX	616.340 tonnes	PRODUITS PARTICULIERS	0.083 tonnes
TOUT VENANT	46.140 tonnes	FILTRES A HUILE	0.044 tonnes
BATTERIES	0.000 tonnes	NEONS	0.065 tonnes
SOLIDE/ PATEUX	8.594 tonnes	EMBALLAGES SOUILLES	0.386 tonnes
SOLVANTS	1.321 tonnes	PILES	0.300 tonnes
COMBURANTS	0.029 tonnes	HUILES DE VIDANGE	4.050 tonnes
ACIDES	0.055 tonnes	ENLEVEMENT BENNE	193 rotations
		GRUTAGE VEGETAUX	87 rotations

4 - 6 Projet de déchèterie intercommunale

Le bureau communautaire propose l'élaboration d'un projet de déchèterie intercommunale, qui pourrait accueillir les déchets des administrés des 7 villes qui ne sont pas pris en charge actuellement.

La commission « déchets ménagers » est chargée de travailler sur un projet, pour le présenter au bureau puis au Conseil communautaire.

Les élus de la Commission « Déchets » envisagent la liste des déchets collectables suivante :

- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) (peinture, vernis...)
- Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E) (réfrigérateur, console de jeux...)
- Huiles de vidange
- Gravats
- Bûches
- Cartouches d'encres
- Piles
- Ampoules (néon, ampoule à économie d'énergie)
- Batteries
- Téléphones portables

Le principe général retenu par les élus est celui observé à la déchèterie de Garancières : une plateforme surélevée créée par des modules de bétons avec deux rampes d'accès. Ce principe de module permet :

- D'être à niveau pour permettre le vidage dans une benne accolée à la plateforme
- De créer un espace de stockage sous la plateforme permettant d'y placer des déchets mais également le matériel du service maintenance avec notamment les bacs.

La réalisation d'un local d'accueil pour le gardiennage semble nécessaire.

Cette technique est unique en France et la Société Modulo béton en a l'exclusivité. Il n'y a donc pas de consultation à réaliser (art 35 du Code des Marchés Publics) Cette société a été contactée et réalise des premières esquisses pour la commission.

Le terrain proposé pour l'implantation de la déchèterie se situe sur la Commune de Villiers Saint Frédéric, jouxtant le terrain du SIARNC et le parking du Lycée Viollet le Duc.

Il s'agit de la parcelle 1338, appartenant à la Commune de Villiers Saint Frédéric d'une superficie totale d'environ 10500m². Le terrain est actuellement une friche ne comportant aucune construction.

Sur cette parcelle, environ 3500m² pourraient être affectés pour la construction de la déchèterie.

Un Assistant de Maîtrise d’Ouvrage est désigné, qui propose aux élus un Avant-Projet Sommaire. Cet avant-projet est validé par les membres de la commission « déchets ménagers », qui le proposent au Conseil communautaire du 12 novembre 2008. Lors de cette séance, les élus communautaires :

- autorisent le Président à lancer les études nécessaires à la construction d’une déchèterie sur le territoire de la Communauté de Communes
- proposent d’implanter la déchèterie sur un terrain situé sur le territoire de Villiers Saint Frédéric, lieu-dit « La Butte au pont »
- autorisent le Président à déposer le permis de construire de la déchèterie intercommunale
- autorisent le Président à procéder à une consultation pour la réalisation des travaux de voirie inhérents à la création de la déchèterie intercommunale
- autorisent le Président à procéder à une consultation pour la Maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet « déchèterie intercommunale »
- sollicitent les subventions prévues dans le cadre de la création d’une déchèterie auprès de tous les partenaires concernés.
- autorisent le Président à signer une convention avec l’organisme coordonnateur OCAD3E relative à la mise en place de la filière « Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques ménagers » (D.E.E.E.)

Les études techniques indispensables à la réalisation d’un tel projet sont donc engagées dès le mois de novembre.

Un plan topographique est réalisé, les études de sol sont commandées.

Les résultats des études de sol communiqués à Cœur d’Yvelines en fin d’année ne permettent pas d’envisager la création d’un tel équipement sans prendre de dispositions particulières. En effet, le sol s’avère instable, et les études révèlent la présence de vases, boues et terres de remblai. Les élus du bureau communautaire demandent de nouvelles études qui seront réalisées dès le mois de janvier 2009.

L’avant-projet devra prendre en considération les résultats de ces études de sols : il pourra être considérablement modifié pour intégrer les difficultés techniques découvertes lors des prélèvements de sols.

4 - 7 Projet : composteurs individuels

La commission « Déchets Ménagers » propose de mettre en place, en 2009, une opération « composteurs domestiques ». Il s’agit de mettre à la disposition des administrés (volontaires pour l’opération) des composteurs individuels qui leur permettront de traiter leurs déchets verts et une partie de leurs déchets de cuisine de manière écologique sur leur terrain.

La mise à disposition de composteurs individuels permet de réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets végétaux et présente un véritable intérêt écologique.

Cette mise à disposition sera facturée aux administrés (la commission « déchets ménagers » propose une participation de 20 € par composteur, mais une étude plus précise doit être présentée, après les résultats des consultations engagées auprès des sociétés spécialisées).

Dans ce cadre, le Président propose au Conseil communautaire de lancer l’opération. La commission « déchets ménagers » est chargée de suivre ce dossier et de tenir informé le Conseil Communautaire de son avancée.

Le Conseil communautaire du 12 novembre 2008 décide de lancer l’opération « Mise à disposition de composteurs domestiques », autorise le Président à solliciter les financeurs éventuels de ce projet et à engager les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La consultation est engagée en novembre 2008 – les élus choisiront un fournisseur en 2009, et organiseront l’opération au 1^{er} semestre.

5. Aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric

Cette voie est considérée d'intérêt communautaire depuis le 24 janvier 2008 – elle est donc intégrée dans le tableau « voirie d'intérêt communautaire » des statuts de la Communauté de Communes.

L'opération consiste à relier les deux sites de la société Renault i-DVU pour améliorer la sécurité des piétons et des véhicules sur le territoire et pour permettre le développement économique de la zone. Il s'agit d'une voirie routière – pour laquelle les travaux d'investissement sont estimés à plus de 1 900 000 euros et qui conduit à la création de nouveaux ouvrages.

Après le rapport du commissaire enquêteur rendu avec un avis sans réserve ni recommandation d'aucune sorte, le maître d'œuvre s'est attaché à la préparation des documents techniques en vue du lancement de la procédure d'appel d'offres.

Au mois de Juillet 2008, cette procédure a été lancée et deux entreprises ont répondu. A l'issue de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue en septembre 2008 et après une analyse précise des propositions, c'est le groupement mené par la Société Jean Lefebvre qui a été retenu.

Le dernier trimestre de 2008 a été mis à profit pour la préparation du chantier avec notamment la tenue de réunions entre les différents intervenants : les maîtres d'ouvrage (Cœur d'Yvelines et i-DVU), les entreprises responsables du chantier et les concessionnaires des différents réseaux.

Ainsi le chantier sera installé dès le mois de janvier 2009. Son emprise s'étendra de la route de Beynes jusqu'à la voie ferrée. Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules tout en maintenant un cheminement piéton. Cette portion de la rue Charles de Gaulle sera ainsi fermée à la circulation jusqu'à la fin octobre 2009.

Le Conseil général a notifié à Cœur d'Yvelines l'octroi de la subvention relative à ce projet – la première demande de versement lui a été adressée en novembre 2008

6. La Compétence «instruction des actes d'occupation des sols»

Ce service est financé par la Taxe Professionnelle – les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de taxe professionnelle des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes (recensement 1999 – dernier recensement connu).

Pour l'exercice 2008, les charges du service sont les suivantes :

	BEY		JP		NLC	
	Prévisionnel	Exécuté	Prévisionnel	Exécuté	Prévisionnel	Exécuté
Charges courantes		2 761.49 €		1 746.66 €		1 210.71 €
Charges de personnel	30 308.90 €	20 987.04 €	19 201.90 €	13 408.18 €	13 330.81 €	9 327.51 €
Investissement		813.75 €		514.70 €		356.77 €
1/2 temps à dispo		- 7 237.76 €		- 4 577.92 €		- 3 173.22 €
Total	30 308.90 €	17 324.52 €	19 201.90 €	11 091.62 €	13 330.81 €	7 721.77 €
Solde		12 984.38 €		8 110.28 €		5 609.04 €

	SGDLG		SM		TG		VSF	
	Prévisionnel	Exécuté	Prévisionnel	Exécuté	Prévisionnel	Exécuté	Prévisionnel	Exécuté
Charges courantes	6 520.22 €	591.41 €	2 675.17 €	242.14 €	2 995.54 €	268.35 €	9 804.54 €	890.58 €
Charges de personnel		4 664.29 €		1 748.69 €		1 748.60 €		6 411.88 €
Investissement		174.29 €		71.35 €		79.08 €		262.46 €
1/2 temps à dispo		- 1 550.23 €		- 634.64 €		- 703.36 €		- 2 334.44 €
Total		6 520.22 €		3 879.76 €		2 675.17 €		1 427.54 €
Solde		2 640.46 €		1 247.63 €		1 602.87 €		4 574.06 €

Globalement, tous les dossiers déposés ont pu être instruits dans les délais impartis, comme cela a été demandé à l'origine par les élus de la CC.

Nombres de dossiers instruits par le service en 2008 :

	1er semestre	2ème semestre	Total
Beynes	99	105	204
Jouars-Pontchartrain	99	114	213
Neauphle-le-Château	68	56	124
St-Germain-de-la-Grange	22	42	64
Saulx-Marchais	18	17	35
Thiverval-Grignon	11	9	20
Villiers-Saint-Frédéric	58	64	122
			782

7. La Compétence « Gens du Voyage »

Les élus de la commission « Gens du Voyage » se sont réunis les 25 mai – 24 juillet – 14 octobre – 19 novembre et 17 décembre.

7 – 1 Accès et réseaux

Situé au lieu-dit « les Célestins », le terrain de la future aire d'accueil jouxte l'extension de la station Gaz de France actuellement en réalisation. Gaz de France réalise des gros travaux d'aménagement dans le même secteur. Une voie de desserte du site Gaz de France est en cours de réalisation depuis la Ferme de l'Orme.

La Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » utilisera cette voie pour entreprendre les travaux nécessaires à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, puis pour desservir cet équipement.

Aussi, une consultation a-t-elle été engagée pour amener les réseaux nécessaires au droit des terrains pressentis. Ces travaux ont été confiés à la société EUROVIA(mieux disant) , qui réalise, pour le compte de Gaz de France, la voie de desserte et ont été réalisé au 2^{ème} semestre 2008.

7 – 2 Avant-projet sommaire

Un Assistant de Maîtrise d'Ouvrage a été choisi par la Communauté de Communes pour l'accompagner dans sa démarche.

Un APS a été réalisé, validé par la Commission « Gens du Voyage » et proposé au Conseil Communautaire.

Le 23 septembre, cet Avant-Projet est présenté à la Cellule d'Appui Opérationnel, qui regroupe les services de l'Etat et les associations concernés. Globalement, il est approuvé.

7 – 3 Choix d'un gestionnaire et d'un maître d'oeuvre

Les élus de la commission concernée ont eu la possibilité de visiter 2 aires d'accueil. Ces visites les ont confortés dans leur décision de recourir aux services d'une société de gestion spécialisée. Une consultation est engagée, après accord du Conseil communautaire. 3 offres sont dépouillées : la société « l'Hacienda » est retenue par les élus.

Après autorisation du Conseil communautaire, une consultation est engagée pour choisir un maître d'œuvre. 4 offres sont dépouillées : la société « RMO » est retenue.

Le 17 décembre, une réunion est organisée, entre élus de la commission, maître d'œuvre, gestionnaire et trésorier-payeur. Une première réflexion sur le règlement intérieur est alors engagée.

7 – 4 Dossier d'enquête publique

Le dossier est préparé par les services de Cœur d'Yvelines et validé par les élus chargés du dossier.

Une étude d'impact et un dossier « loi sur l'eau » sont commandés à une société spécialisée (retenue après une consultation).

Le dossier complet est envoyé en fin d'année aux services de l'Etat pour relecture. Il comporte :

- une Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation (article 11-1-1 du code de l'expropriation), qui ne sera peut-être pas nécessaire, si un accord amiable est trouvé avec l'agriculteur
- la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Beynes
- les caractéristiques de l'aire d'accueil de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
- la présentation de l'avant projet sommaire
- le coût estimatif de l'opération
- les conclusions de l'étude d'impact et du dossier « loi sur l'eau »

Les élus cherchent à trouver un accord à l'amiable avec le propriétaire des terres agricoles concernées. Si cet accord n'est pas trouvé au 1^{er} trimestre 2009, le dossier avec DUP devra être présenté à enquête publique. Si un accord est trouvé, le dossier « simplifié » de mise en compatibilité sera présenté.

8. Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)

Il s'agit d'un outil d'analyse et de programmation, qui définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les orientations d'une politique locale de l'habitat.

Un projet de PLHI a été transmis à la DDEA début 2008. Les observations recueillies, en mars 2008, ont permis d'amender en mai 2008, les documents : modification du rythme de construction moyen, précisions sur les densités, précisions quant à la différenciation logements neufs/logements en acquisition-amélioration, réorganisation, sur un plan formel, des actions pour une plus grande clarté dans la présentation du programme d'actions, mise en place d'un observatoire.

8 – 1 Le contenu du PLHI

Le diagnostic

Le diagnostic a mis en évidence un marché de l'immobilier tendu (rareté du foncier et augmentation des prix) et un parc de logement monotypé (grands logements individuels et propriétaires).

Les orientations

La situation actuelle du marché du logement a contribué à bloquer les itinéraires résidentiels et à accroître les déséquilibres structurels. Elle impose de poursuivre la construction en y intégrant les objectifs du Plan de cohésion sociale (18 janvier 2005) et en renforçant l'offre en logements locatifs sociaux pour favoriser les parcours résidentiels, en particulier de jeunes adultes, et de répondre aux besoins des populations spécifiques.

Ces orientations seront mises en œuvre en préservant la qualité du cadre de vie, caractère essentiel du territoire de la Communauté de communes et donc en favorisant une urbanisation permettant une gestion économe du foncier et la préservation des espaces agricoles.

Le programme d'actions

Le programme d'actions décline en fonction des parcs (locatif social, locatif privé, accession, logement neuf, acquisition-amélioration...) les orientations issues du diagnostic.

8 – 2 Procédure

Le 12 novembre, les conseillers communautaires arrêtent le projet de PLH.

Ce Programme Local de l'Habitat sera soumis à l'avis des communes de "Coeur d'Yvelines" qui disposent de deux mois pour se prononcer. Une nouvelle délibération de la Communauté de communes "Coeur d'Yvelines" permettra ensuite de solliciter l'avis de l'Etat avant l'approbation du programme local de l'habitat.

9. Les moyens de la CC : le budget et le personnel

9 - 1 Le budget primitif

Le 20 février, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2008 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Section de fonctionnement : 8 415 824.95 €
Section d'investissement : 2 468 000.00 €

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap 011	Charges à caractère général	3 565 645.00 €	Chap 73	Impôts et taxes	7 236 448.03 €
Chap 012	Charges de personnel	185 704.08 €	Chap 74	Dotations et participations	592 989.60 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 436 368.23 €	Chap 77	Produits exceptionnels	7 200.00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	524 286.61 €	Chap 013	Atténuation de charges	20 000.00 €
Chap 66	Charges financières	41 000.00 €	R002	Résultat reporté	559 187.32 €
Chap 022	Dépenses imprévues	250 000.00 €			
Chap 023	Virement à la section d'investissement	337 821.03 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	75 000.00 €			
		8 415 824.95 €			8 415 824.95 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	87 500.00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	1 210 000.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	660 500.00 €	Chap 10	Dotation fonds divers réserves (hors 1068)	123 000.00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	1 670 000.00 €	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	466 824.96 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	50 000.00 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	337 821.04 €
			Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	75 000.00 €
			R001	Solde d'exécution reporté	255 354.00 €
		2 468 000.00 €			2 468 000.00 €

9 - 2 Le budget supplémentaire

Le Budget Primitif a été voté le 20 février 2008, pour tenir compte des échéances électorales. A cette date les recettes de Taxe Professionnelle, de Dotation Globale de Fonctionnement n'étaient pas encore connues. Le Compte Administratif et le Compte de gestion n'étaient pas encore édités.

Le Conseil communautaire avait donc décidé de voter le BP sans ces données et de présenter ultérieurement un Budget Supplémentaire qui permet de préciser les recettes de la structure, de mettre à jour les reports de résultats et de prévoir l'affectation des recettes.

La Commission Finances s'est réunie le 11/06/08 et a validé le projet de Budget Supplémentaire suivant :

Dépenses de fonctionnement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
011	Charges à caractère général	5 000.00 €
012	Charges de personnel	5 000.00 €
014	Atténuation de produits	123 668.45 €
Total des dépenses de gestion courante		133 668.45 €
022	Dépenses imprévues	50 000.00 €
067	Charges exceptionnelles	200.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		183 868.45 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>618 876.62 €</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		802 745.07 €

Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
73	Impôts et taxes	337 345.00 €
74	Dotations et participations	89 075.40 €
Total des recettes de gestion courante		426 420.40 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		426 420.40 €
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		376 324.67 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		802 745.07 €

Dépenses d'investissement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
23	Immobilisations en cours	154 454.95 €
Total des dépenses d'équipement		154 454.95 €
Total des dépenses réelles d'investissement		154 454.95 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		154 454.95 €

Recettes de fonctionnement		
Chap	Libellé	Budget Supplémentaire
16	Emprunts et dettes assimilées	- 466 824.96 €
Total des recettes d'équipement		- 466 824.96 €
1068	Dotation Fonds divers Réserves	200 000.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		- 266 824.96 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>618 876.62 €</i>
R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE		- 197 596.71 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		154 454.95 €

9 - 3 Le personnel

Pour l'année 2008, le personnel de la CC est composé de 6 personnes :

		Service administratif	Service Instruction	Déchèterie de Beynes
Adjoint administratif	Temps Complet	25%	75%	-
Rédacteur	Temps Complet	100%	-	-
Rédacteur	Temps Complet	50%	50%	-
Technicien Supérieur Chef	Temps Complet Mis à la disposition de JP pour 50 % du temps de travail	-	100%	-
Attaché	Coordinateur – mis à disposition à temps partiel	100%	-	-
Adjoint technique	Temps Complet	20%	-	80%

10. Commissions « environnement » - « communication » - « développement économique »

Les élus de ces commissions travaillent autour des projets (signalétique, brochure, acquisition de terrains...) qui leur sont confiés par le bureau communautaire. Ces projets devraient aboutir en 2009.